

COMMUNE DE MONTANAIRE



Greffé municipal

Rue de la Porte 3 – CP 80

1410 Thierrens

Tél. : 021/905.09.30

E-mail : greffe@montanaire.ch

DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 8 MARS 2026 (1^{er} tour)



élections
communales
générales 2026
Canton de Vaud

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus du lundi 5 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

CANDIDAT LIBRE

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

Personne mandataire :

Mme/M.

RUEDIN Emmanuel

(à défaut, le 1^{er} signataire sera

considéré comme personne mandataire)

Adresse complète :

CH. DE LA SOLITUDE 2
1410 ST. CIERGES

Téléphone fixe :

Tél. portable :

079/617 2801

Courriel :

ruedin.emmanuel@hotmail.com

Personne suppléante :

Mme/M. :

(à défaut, le 2^e signataire sera

considéré comme personne suppléante)

Adresse complète :

Téléphone fixe :

Tél. portable :

Courriel :

ANNEXES

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date : 12.01.2026

Heure : 8h50

Visa : [Signature]

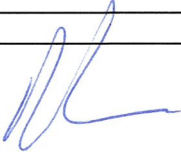
OBSERVATIONS :



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : CANDIDAT LIBRE

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
	RUEDIN	EMMANUEL	M	29.05 1976	CRESSIER NE	ARCHITECTE	CH. DE LA SOLITUDE 2 1410 ST-CIERGES		

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 60. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



élections
communales
générales 2026
Canton de Vaud

DENOMINATION DE LA LISTE : CANDIDAT LIBRE

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	DANIEL	FIONA MARIA	1987	CH. DE LA SOLITUDE 2 1410 ST-CIERGES	<i>[Signature]</i>	✓
2	Gasser	Johann Ulrich	1953	Ch. de la Solitude 4 1410 St. Gierges	<i>[Signature]</i>	✓
3	Gasser	Monique	1956	Ch. de la Solitude 4 1410 - ST Cierges	<i>[Signature]</i>	✓
4						
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.